



CSA du 07 juin 2024 : Quand les règles changent en cours de partie !!!

CP Toulon La Farlede

Le 13 juin 2024

Ce vendredi 07 juin 2024 se tenait un CSA qui avait notamment à l'ordre du jour la charte des temps des différents postes qui composent la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS).

L'**UFAP UNSa Justice** trouve regrettable que cette charte des temps ait été rédigée post recrutement des personnels sélectionnés. Pourquoi ?

Parce qu'il avait été dit aux agents de détention qu'ils seraient uniquement en service grandes journées, alors que la réalité est tout autre avec des journées de 7h00, 8h00 et 12h00. Tout cela dans le but de « gratter » quelques heures afin de faire plaisir à la DAP...

Beaucoup d'agents, se sentant « piégés », sont venu voir les représentants **UFAP UNSa Justice**, car ils n'auraient certainement pas postuler à la SAS en connaissance de cause. Mais voilà, l'administration a encore une fois changé les règles en cours de partie.

L'**UFAP UNSa Justice** se doit également de refuser les horaires variables imposées aux postes fixes, moniteur de sport et gradé adjoint au chef de secteur soit disant pour l'équilibre de vie des agents et qui aurait été validée par le DIOS !!!

Pour l'UFAP UNSa Justice, chaque heure effectuée doit être comptabilisée.

Il est inadmissible qu'un agent travaille à perte (écrêtage)...

Pour les représentants de l'UFAP UNSa Justice du CP Toulon La Farlede, seul le vote CONTRE était possible et obligatoire en tant qu'Organisation Syndicale responsable !

C'est avec une grande stupéfaction que nous avons constaté le vote des deux autres OS (FO et SPS) qui ont fait preuve d'amateurisme en optant pour l'ABSTENTION. Ils n'ont pas compris que seul un vote unanimement contre pouvait pousser l'administration à revoir sa copie.

Après avoir validé, lors un CSA précédent, un service que les gradés de l'établissement ne voulaient pas, alors que certains avaient voté pour cette OS aux dernières élections, **le SPS récidive cette fois avec les agents de la SAS...Y aurait-il un soucis de co-gestion avec l'administration, de casting au sein de cette OS ou bien les deux ???** (La seule possibilité qu'il nous reste pour invalider cette charte des temps, c'est le CSAI du 19 juin prochain...)

Décidément, certains sont plus efficaces à venir chercher votre vote qu'à défendre vos intérêts...

Cela mérite réflexion pour l'avenir...

L'**UFAP UNSa Justice** sera toujours présente pour défendre les intérêts de tous les personnels de tous corps et grades confondus !!!

Vos représentants **UFAP UNSa Justice** en CSA